

DÉLIBÉRATION n°2026-20 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEROY,

Nombre de membres : 17

Date de convocation : 23/04/2026

En exercice : 17

Présents : 14

Le quorum est atteint

Pouvoirs : 03

Votants : 17

Présents :

Bertrand LEROY - Agnès DESSAINTJEAN - Monique FONTCOUBERTE - Sylvie COILLARD - Marie-Claude CATALA - Alexandre CHAVANNE - Lucie CACHOT - Marie-Thérèse LABROSSE - Monique MORIAUD - Christine COMBE - Annie BERGER - Nassera MONNIER - René TRIPOZ - Maxime COLLIER.

Excusés ayant donné pouvoir :

Corinne MONDELAIN donne pouvoir à Monique FONTCOUBERTE ;
Estelle CROZIER donne pouvoir à Marie-Thérèse LABROSSE ;
Marie-Anne TERNAUX donne pouvoir à Marie-Claude CATALA.

Président de séance :

Bertrand LEROY.

Secrétaire de séance :

Marie-Claude CATALA.

Délégation de pouvoirs pour les aides d'urgence

Il est proposé de donner une délégation au Président et à la Vice-présidente du CCAS pour attribuer des aides d'urgence aux administrés qui en auraient besoin, par délégation de pouvoir du Conseil d'administration, afin d'éviter de réunir le Conseil d'administration lorsqu'il y a une situation d'urgence.

Un montant plafonné de 300,00 € est proposé par aide donnée.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la délégation de pouvoir donnée à Monsieur le Président, à Madame la Vice-Présidente et à Madame la Vice-Présidente déléguée du CCAS pour les aides d'urgence ;
- **VALIDE** le montant plafonné de 300,00 € par aide donnée.
- **CHARGE** le Président du CCAS de rendre compte de l'utilisation de cette délégation lors du prochain conseil d'administration.

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le président,
Bertrand LEROY




La secrétaire de séance
Marie-Claude CATALA


